

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCAATION** : 5 Décembre 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 6

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. PONTAC Serge*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. RICARD Jean-François*) et M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud

**OBJET** : *Recrutement d'emplois saisonniers.*

N° 2019 / 12 / 08

*VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,*

*VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu l'avis du Comité Technique du 3 Décembre 2019,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 26 Novembre 2019,*

*VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant qu'en raison des activités saisonnières liées au château, au service voirie et au service espaces verts, il y a lieu de créer des emplois saisonniers,*

.../...

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *DECIDE de créer :*
  - *au service voirie :*
    - 1 poste d'adjoint technique à temps complet (cinq mois) sur la période estivale (festivités),
    - 2 postes d'adjoint technique à temps complet (un mois par contrat) sur la période estivale (voirie),
  - *au service espaces verts :*
    - 1 poste d'adjoint technique à temps complet sur six mois,
    - 1 poste d'adjoint technique à temps complet sur quatre mois,
    - 2 postes d'adjoint technique à temps complet (un mois par contrat) sur la période estivale
  - *au service animation de la vie locale :*
    - 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet du 31/03/2020 au 30/08/2020 inclus (château)
- *INDIQUE que pour l'exécution de ces contrats, les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 16 Décembre 2019,

Le Maire,

